



Les Passe-Partout

Association à but non lucratif de droit français régie par la loi du 1er juillet 1901
Espace culturel Eugène Aubin — place Pannonhalma — 86240 Ligugé

PROCÈS-VERBAL du conseil d'administration du 15 juin 2023

Le 15 juin 2023 à 18 h, à Smarves, s'est réuni le conseil d'administration ci-après relaté.

Il a été établie une feuille de présence signée par chaque administrateur entrant en séance, ci-annexée.

Le conseil d'administration désigne M. MOREAU Christian, en qualité de président de séance et Mme BAISNEE Delphine, en qualité de secrétaire de séance.

La feuille de présence est certifiée exacte et sincère par le président de séance et le secrétaire de séance.

Le président de séance met à la disposition des administrateurs :

- la feuille de présence certifiée exacte et sincère ;
- les pouvoirs des personnes représentées ;
- le projet de règlement intérieur de l'association.

Puis il rappelle que le conseil d'administration est appelé à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- présentation, discussion et adoption du règlement intérieur ;
- nomination des membres du bureau ;
- fixation du montant des cotisations annuelles des membres ;
- pouvoirs.

Le président de séance aborde successivement les questions figurant à l'ordre du jour.

1. Adoption du règlement intérieur

Le président de séance présente le projet de règlement intérieur soumis à l'examen du conseil d'administration.

Le conseil d'administration, après en avoir pris connaissance en détail et en avoir discuté, adopte le projet de règlement intérieur sans modification.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

2. Nomination des membres du bureau

Le président de séance rappelle les attributions des membres du bureau et les caractéristiques des mandats correspondants définies par l'article 9 des statuts.

Il invite ceux qui le désirent à candidater pour exercer un mandat de membre du bureau.

Les candidats s'étant fait connaître et s'étant présentés, le conseil d'administration décide de nommer en qualité de membres du bureau, pour une durée de deux exercices sociaux arrivant donc en principe à échéance le 31 décembre 2025 :

(co) Présidents, MM. BONNE Christian et MOREAU Christian,
Secrétaire, Mme BAISNEE Delphine,
Secrétaire adjointe, Mme DUMAS Marie-Christine,
Trésorière, Mme PAGNAULT Valérie,
Trésorière adjointe, Mme DUPUIS Fatima.

Les membres du bureau ainsi nommés déclarent chacun qu'ils acceptent leurs fonctions et qu'ils ne font l'objet d'aucune interdiction ou incapacité susceptible d'en empêcher l'exercice.

Le conseil d'administration rappelle que, conformément à l'article 9 des statuts de l'association, les membres du bureau peuvent s'adjoindre des vice-présidents, des secrétaires adjoints et des trésoriers adjoints, choisis parmi les autres membres du conseil d'administration.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

3. Troisième résolution - Fixation du montant des cotisations annuelles des membres

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration décide que le montant des cotisations annuelles des membres adhérents sera fixé comme suit :

— 26 €.

Tout nouvel adhérent devra acquitter sa cotisation au plus tard le jour de l'agrément donné par le conseil d'administration.

Toute cotisation versée au cours du premier exercice social est valable pour toute la durée de cet exercice social.

Par la suite, les cotisations seront exigibles le 1er janvier de chaque année.

Le conseil d'administration se réserve de modifier le montant des cotisations à tout moment, sans rétroactivité.

Le conseil d'administration fixera ultérieurement le montant du droit d'entrée et de la cotisation annuelle des membres bienfaiteurs.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

4. Quatrième résolution - Pouvoirs

Le conseil d'administration donne tous pouvoirs aux présidents pour prendre les mesures nécessaires en application des présentes résolutions.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

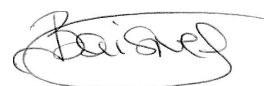
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 19h30.

En foi de quoi a été dressé le présent procès-verbal, paraphé et signé par le président de séance et la secrétaire de séance.


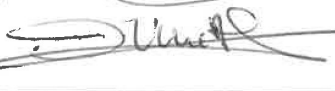
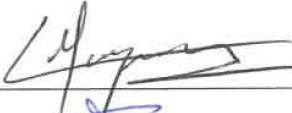



Le président de séance,
Christian MOREAU



La secrétaire de séance,
Delphine BAISNEE



Feuille de présence émargements

Nom / Prénom	Adresse	Signature
BONNE Christian	7 rue des Rosiers Liguge	
MOREAU Christian	5, Rue des Jardins 86240. 46466	
BAISNÉE Delphine	8 Rue CROSES de GAULLE - 86240 SMARVES	
DUMAS Marie Christine	37 rue des Bois de la Lefe - Liguge	
DUPUY Fatima	16 AV du Noyer au Roy 86240 LIGUGE	
GAILLARD Claudie	41 Avenue des Noyers au Roy Liguge 86240	
MOURGUES Lionel	39 Route des Bois de Machin 86240	
PAGNAULT Valérie	5 rue des Rosiers 86240 LIGUGE	
PUSSAULT Hubert	20 R. des Vignes 86240 LIGUGE	
PREVOST Jean Luc	17 avenue du Chillon 86240 Liguge	
MURGUET Denis (Président sortant à titre de conseiller)	18 avenue Charles de Gaulle 86240 Liguge	

Absent :

